

SECURITY NEWS N°84 – 19 juillet 2010

L'actualité de la privacy et de la dématérialisation

Préparée par Arnaud Belleil

Si vous estimez que cette lettre est utile, n'hésitez pas à la faire découvrir à vos amis, collègues ou relations - <http://www.cecurity.com/site/PubNews2010.php>

SOMMAIRE :

L'article : Tiers de confiance et protection des données personnelles

Economie des données personnelles

Apple assouplit sa *privacy policy*
Economie des données personnelles et de la vie privée

Administration électronique

La Cnil contrôle les systèmes de vote électronique
Réduction du nombre de sites gouvernementaux
Dématérialisation des marchés publics

Juridique

Critique de la proposition de loi Détraigne-Escoffier
Signature électronique et signature numérique
Diffusion de l'identité des signataires de pétitions

Archivage et dématérialisation

Genealogie.com et la réutilisation des archives publiques
Le Coffre-fort électronique, espace de confiance
Adecco dématérialise ses bulletins de paye

Identité Numérique

La biométrie en prison
Comment travaillent les « nettoyeurs » de réputation numérique
Etats-Unis : proposition gouvernementale pour l'identité en ligne

A découvrir

Vie privée numérique
Confiance et transparence

ANNONCE : Forte croissance de Cecurity.com pour l'exercice 2009

Cecurity.com a présenté à ses actionnaires le 29 juin 2010 ses résultats 2009. Pour cet exercice, le chiffre d'affaires consolidé connaît une progression de 88%.

■ ■ ■ En savoir plus : <http://www.cecurity.com/site/ScteResul.php>

L'ARTICLE : TIERS DE CONFIANCE ET PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Au cours de sa première décennie d'activité, la profession des tiers de confiance a abordé la dimension juridique de ses métiers en se focalisant pour l'essentiel sur le droit de la preuve. Relégué initialement au second plan, le droit de la protection des données à caractère personnel devrait désormais prendre une place essentielle chez les professionnels de la confiance. Se dessine ainsi une évolution où la confiance dans l'univers du numérique ne se limitera pas à la nécessaire fiabilité des preuves électroniques mais intégrera également pleinement la protection des données.

☐ Lire la suite : <http://www.cecurity.com/site/PubArt201004.php>

ECONOMIE DES DONNEES PERSONNELLES

Apple assouplit sa *privacy policy*

Après Google et Facebook, est-ce au tour d'Apple de subir les foudres des défenseurs de la vie privée ? Une controverse est susceptible d'apparaître à la faveur de la modification récente de la politique données personnelles (*privacy policy*) de la firme de Cupertino. Désormais, Apple, tout comme ses partenaires, peut collecter, utiliser et partager les données de localisation des clients. Les données sont sensées être anonymisées de façon à ne pas permettre l'identification de l'utilisateur des services mais la durée de conservation de ces données n'est pas précisée.

Source : The Registrar – Date : 22 juin 2010 – Auteur : Rik Myslewski

☐ Lien de l'article (en anglais) :

http://www.theregister.co.uk/2010/06/22/apple_location_terms_and_conditions/

Economie des données personnelles et de la vie privée

Fabrice Rochelandet, maître de conférences en économie à l'université de Paris-Sud a publié en 2010 « Economie des données personnelles et de la vie privée » aux éditions La Découverte dans la collection Repères. Si les ouvrages juridiques ou politiques qui abordent la question de la protection de la vie privée sont fort nombreux en France, tels n'est pas le cas pour l'analyse économique. C'est ce qui fait l'intérêt de ce livre qui aborde à la fois l'économie (florissante) de l'exploitation des données personnelles et celle (embryonnaire) de la protection de ces mêmes données. Le lecteur y découvrira par exemple la question importante des externalités ou encore la thèse de l'école de Chicago - guère défendue par l'auteur - pour qui la *privacy* se réduit à une démarche de dissimulation ou de rétention d'informations portant atteinte à l'efficacité du marché.

Fabrice Rochelandet aborde également la question des labels *privacy* et cite dans ce contexte des études réalisées aux Etats-Unis tendant à démontrer que « *les firmes les moins protectrices auraient davantage tendance à acquérir une certification que les firmes disposant déjà d'une bonne réputation* ».

☐ Présentation de l'ouvrage avec l'introduction en accès libre :

http://www.collectionreperes.com/catalogue/index-conomie_des_donnees_personnelles_et_de_la_vie_privee-9782707157652.html

ADMINISTRATION ELECTRONIQUE

La Cnil contrôle les systèmes de vote électronique

Dans son rapport d'activité 2009 rendu public le 17 juin 2010, la Cnil fait le bilan des contrôles qu'elle a réalisés en 2009 à propos des dispositifs de vote électronique. Le bilan est mitigé. « *Ces contrôles ont permis de mettre en évidence l'insuffisance des garanties apportées par les dispositifs de vote, en termes de sécurité et de confidentialité des données* » écrit la Cnil. Isabelle Falque-Pierrotin, Vice-Président de l'autorité de protection enfonce le clou en soulignant qu' « *aucun dispositif de vote électronique ne respecte l'intégralité des recommandations de la Cnil* ». Deux aspects semblent poser particulièrement problème : l'interdiction de toute connexion au dispositif de vote durant le scrutin et les variations entre les versions des solutions ayant fait l'objet d'une expertise préalable et celles réellement utilisées durant les opérations électorales.

☐ Accéder au rapport d'activité 2009 de la Cnil (les pages 20 et 21 sont consacrées au vote électronique) : http://www.cnil.fr/uploads/media/CNIL-30erapport_2009.pdf

Réduction du nombre de sites gouvernementaux

Pour améliorer le fonctionnement des services publics et réduire leurs coûts, le nombre de site internet gouvernementaux – aujourd’hui au nombre de 570 – devrait être divisé par 10 d’ici à 2012. Cette mesure annoncée par le ministre du budget reprend une préconisation du rapport « *Amélioration de la relation numérique à l’usager* » rendu public le 12 février 2010. Au Royaume-Uni la tendance est la même : « *The days of « vanity sites » are over* ». Les pouvoirs publics sont résolus à réduire de 75% le nombre des sites internet gouvernementaux. Aujourd’hui on en compte 820. L’objectif ne sera pas forcément facile à tenir. En 2005, le précédent gouvernement britannique avait pris un engagement de même nature mais seuls 24 sites ont été fermés depuis cette époque alors que plus de 400 étaient voués à la disparition. A contre-courant de ce qui se pratiquait à l’aube des années 2000, la maturité d’un pays en matière d’administration électronique s’appréciera bientôt en fonction du faible nombre de sites publics à disposition des usagers.

Sources : Kable – Date : 25 juin 2010

■ Lien de l’article (en anglais) : <http://www.kable.co.uk/maude-reduce-gov-websites-25jne10>

Le Monde.fr – Date : 1er juillet 2010

■ Lien de l’article : http://www.lemonde.fr/technologies/article/2010/07/01/le-nombre-de-sites-web-de-l-etat-sera-divise-par-dix_1381915_651865.html

Dématérialisation des marchés publics

La direction des affaires juridiques (DAJ) du ministère de l’économie a rendu public sa version 2010 du guide pratique consacré à la dématérialisation des marchés publics. Pour élaborer ce document, les contributions adressées lors de la consultation publique ouverte en mars 2010 ont été prises en compte. Le guide aborde toutes les étapes des marchés publics sous l’angle de sa dématérialisation depuis la mise en ligne des dossiers de consultation jusqu’à l’archivage électronique des candidatures et offres dématérialisées. Les aspects sécurité, confidentialité et signature électronique font l’objet de développements importants.

■ Accéder au guide pratique (69 pages) :

http://www.minefe.gouv.fr/directions_services/daj/dematerialisation/guide-pratique-dematerialisation-mp.pdf

JURIDIQUE

Critique de la proposition de loi Détraigne-Escoffier

Il n’est pas courant de lire des critiques à propos de la proposition de loi Détraigne Escoffier visant à mieux garantir le droit à la vie privée, adoptée en première lecture par le Sénat le 23 mars 2010. Sarah Wanquet, Correspondante Informatique et Libertés d’Axiom, un géant mondial du marketing direct, se livre à l’exercice dans une tribune diffusée par Le Journal du Net. Selon elle, l’adoption de la loi reviendrait à pénaliser l’économie marketing en France sans pour autant offrir plus de garanties aux individus.

Source : Le Journal du Net – Date : 27 mai 2010 – Auteur : Sarah Wanquet

■ Lien de l’article : <http://www.journaldunet.com/ebusiness/expert/46960/vie-privee-sur-internet---les-risques-de-la-proposition-de-loi-detraigne-escoffier.shtml>

Signature électronique et signature numérique

Le décret n° 2010-671 du 18 juin 2010 « *relatif à la signature électronique et numérique en matière pénale et modifiant certaines dispositions de droit pénal et de procédure pénale* » introduit une distinction entre la « signature électronique » et la « signature numérique ». La définition de la signature électronique qui figure dans le décret est tout à fait classique : « *La signature électronique n’est valablement apposée que par l’usage d’un procédé qui permette l’identification du signataire, garantisse le lien de la signature avec l’acte auquel elle s’attache et assure l’intégrité de cet acte.* » En revanche, le concept de signature numérique correspond à une innovation. D’après le décret elle

« consiste en une signature manuscrite conservée sous forme numérique après avoir été apposée sur un écran tactile, au moyen d'un appareil sécurisé garantissant l'intégrité de l'acte dès que la signature a été enregistrée. »

Il s'agit en l'espèce de droit pénal et seules des catégories précises de personnes sont concernées (magistrats, avocats, justiciables ayant fait l'objet d'une amende pour des contraventions au code de la route). Il n'en reste pas moins que ce texte introduit une nouvelle terminologie qui pourrait avoir des conséquences à terme sur l'économie des technologies de confiance.

■ Le texte du décret du 18 juin 2010 :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022363168&dateTexte=&categorieLien=id>

Diffusion de l'identité des signataires de pétitions

Les 137 000 signataires américains d'une pétition demandant une loi en faveur des homosexuels bénéficient-ils de la protection offerte par l'anonymat ? Le 24 juin 2010, la Cour Suprême a décidé que ce n'était pas le cas et qu'il s'agissait en l'espèce de données susceptibles d'être rendues publiques. Selon l'EPIC (*Electronic Privacy Information Center*), la signature d'une pétition de ce type aurait du bénéficier d'une protection analogue à celle en vigueur pour le secret du vote.

Source : EPIC – Date : 24 juin 2010

■ Lien de l'article (en anglais) : <http://epic.org/2010/06/supreme-court-permits-disclosu.html>

ARCHIVAGE ET DEMATERIALISATION

Genealogie.com et la réutilisation des archives publiques

En se fondant sur le droit de réutilisation des informations publiques prévu par la loi du 17 juillet 1978 et sur des récentes décisions de la Commission d'accès aux documents administratifs (Cada), le site genealogie.com demande aux conseil généraux l'accès à leurs archives relatives à l'état civil et au recensement. Le site qui commercialise un service à partir de ces données publiques a prévu deux modalités : soit les archives sont déjà numérisées et elles doivent être communiquées, soit elles ne le sont pas encore et l'entreprise procèdera elle-même à leur numérisation. Des collectivités trainent les pieds devant une entreprise que son directeur général présente comme « *une sorte de Google généalogique* ». Elles ne pourront cependant pas opposer l'argument de la protection des données à caractère personnel. Genealogie.com ne donne un accès public – et payant – qu'aux données de plus de 100 ans et masque toutes mentions à caractère religieux et médical.

Source : Eco 89 – Date : 16 juin 2010 – Auteur : François Krug

■ Lien de l'article : <http://eco.rue89.com/2010/06/16/comment-genealogiecom-veut-privatiser-les-archives-publiques-154925>

Le Coffre-fort électronique, espace de confiance

L'avocate Murielle Cahen analyse les offres de coffre-fort électronique (ou coffre-fort numérique) qu'elle présente comme une « *technologie actuellement en vogue* » en citant les exemples de MMA, d'Allianz ou du groupe La Poste. Elle définit le coffre-fort électronique comme « *un espace de confiance pour la conservation des documents électroniques* ».

Source : Droit & Technologies – Date : 28 juin 2010 – Auteur : Murielle Cahen

■ Lien de l'article : <http://www.droit-technologie.org/dossier-224/le-coffre-fort-electronique.html>

Adecco dématématise ses bulletins de paye

A l'issue d'une expérimentation auprès d'une population test d'intérimaires, le groupe Adecco a décidé de généraliser la dématérialisation des bulletins de paye. Source d'économie, la dématérialisation est aussi à envisager comme un véritable service pour les salariés. Le projet repose sur une solution développée par PBA-Astérion qui intègre notamment un coffre fort électronique Security.com.

Security News N°84 – 19 juillet 2010

L'actualité de la privacy et de la dématérialisation préparée par Arnaud Belleil

Source : CIO – Date : 13 juillet 2010 – Auteur : Bertrand Lemaire

■ Lien de l'article : <http://www.cio-online.com/actualites/lire-le-groupe-adecco-dematerialise-ses-bulletins-de-paye-3054.html>

IDENTITÉ NUMÉRIQUE

La biométrie en prison

Par une délibération du 3 décembre 2009 commentée par un article du Monde Informatique du 10 juin 2010, la Cnil a autorisé la mise en œuvre d'un dispositif biométrique en milieu carcéral destiné à lutter contre les tentatives d'évasion par substitution. Il s'agit notamment des cas où un prisonnier prend la place d'un visiteur au parloir. La solution repose sur la technologie de reconnaissance de la géométrie de la main et chaque établissement pénitentiaire a recours à un système d'information local. Les données biométrique ne sont conservées que durant la détention effective dans la prison concernée.

Source : Le Monde Informatique – Date : 10 juin 2010 – Auteur : Bertrand Lemaire

■ Lien de l'article : <http://www.lemondeinformatique.fr/actualites/lire-la-cnil-donne-son-aval-pour-recourir-a-la-biometrie-au-parloir-30879.html>

Comment travaillent les « nettoyeurs » de réputation numérique

A partir de trois cas réels anonymisés, une jeune société spécialisée dans le « nettoyage » de réputation numérique pour les particuliers explique les méthodes employées pour aboutir au résultat attendu : faire reculer les contenus préjudiciables au-delà des premières pages de résultats de Google. « *La plupart du temps, on ne nettoie pas complètement Google, mais on y injecte de puissants cache-misères* » conclut l'auteur de l'article. A noter également une proposition intéressante formulée par le professionnel interrogé qui permettrait de mieux faire respecter le droit à l'oubli : « *imaginer un formulaire facilement accessible sur les sites de presse* » permettant « *à une personne de demander l'anonymisation d'un vieux contenu qui lui porte préjudice* ».

Source : Slate.fr – Date : 18 juin 2010 – Auteur : Vincent Glad

■ Lien de l'article : <http://www.slate.fr/story/23063/e-reputation-nettoyage-google>

Etats-Unis : proposition gouvernementale pour l'identité en ligne

Le gouvernement américain a rendu public un document (« *draft* ») daté du 25 juin 2010 consacré à ce que pourrait être une stratégie nationale pour les gestions des identités en ligne. L'objectif est de sortir de la situation actuelle où les utilisateurs se débattent avec une multitude de mot de passe sans pour autant bénéficier d'un haut niveau de sécurité. La stratégie envisagée consiste à se reposer sur les technologies existantes en matière de gestion des identités pour créer un système qui combinerait simplicité d'usage et protection des données personnelles. Ce type de solution permettrait d'accéder non seulement aux sites gouvernementaux mais aussi à certains sites commerciaux. La démarche présente de nombreuses similitudes avec l'initiative française IdéNum.

Source : Technology Review – Date : 7 juillet 2010 – Auteur : Erica Naone

■ Lien de l'article (en anglais) : <http://www.technologyreview.com/web/25727/?a=f>

A DECOUVRIR

Vie privée numérique

La publication Global Security Mag, en juin 2010, est intégralement consacrée à « *la vie privée numérique* ». Les 40 pages d'articles sont accessibles en ligne depuis le site web de l'AFCDP. L'association des Correspondants Informatique et Libertés (CIL) a largement participé à l'élaboration de ce numéro hors série.

■ Le numéro hors série de Global Security Mag de juin 2010 :
http://www.afcdp.net/IMG/pdf/Global_Security_Mage_Hors_Serie_Juin_2010_Vie_Privee.pdf

Confiance et transparence

A la faveur de la trêve estivale, un moment de réflexion sur la confiance avec le texte de Dominique Schnapper publié par La Monde : « *La transparence, qu'il s'agisse des politiques ou même des grands entrepreneurs ou des grands commis de l'Etat, nourrit plus la méfiance que la confiance. Tous les êtres humains sont faillibles. Il n'est pas sûr qu'en les connaissant mieux on leur fasse une plus grande confiance* ».

Source : Le Monde – Date : 14 juillet 2010 – Auteur : Dominique Schnapper

■ Lien de l'article : http://www.lemonde.fr/idees/article/2010/07/14/en-qui-peut-on-avoir-confiance_1387830_3232.html

Pour nous contacter, nous faire parvenir vos critiques ou suggestions, envoyez un message à :
<mailto:news@cecurity.com>

Reproduction autorisée sous réserve de mention de la source : « Ceconomy.com »

Pour vous désinscrire, envoyez un message à <mailto:news@cecurity.com> en indiquant « DESABONNEMENT » dans l'objet du message.

Newsletter Ceconomy.com -
L'actualité de la privacy et de la dématérialisation
Email news@cecurity.com
Web <http://www.cecurity.com>
Tel 01 56 43 37 36
